L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 13 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 15 FEVRIER 1894.

THEATRE DE L'OPERA.

Ce soir, jeudi, pour le bénéfice de M. Montfort, la baryton aimé du public, "Le Trouvère."

Le bénéficiaire sera secondé dans cette représentation par les premiers sujets de la troupe, Mmes Tylda et Marsa, MM. Devilliers et Gardoni. Quant à lui, on sait comment il s'acquitte de son rôle du Comte de Luna ; plus que dans tout autre, il y déploie ses rares qualités.

—Un petit croquis de cet artiste, devenu le favori du public.

M. MONTFORT.

Grand et fort gaillard, solidement bâti, toujours souriant, toujours en belle humeur, content de lui-même—le fait est qu'il a à peu près toutes ce qu'il peut désirer ; content des autres qui lui font place ; sachant si peu ce que c'est qu'engendrer la mélancolie qu'il a de la peine à entrer carrément dans la peau du baryton, du traître du grand opéra, rôle qui ne va guère à sa joyeuse humeur. Sachant se faire bien venir de tous, populaire comme pas un, il n'a qu'à paraître en scène pour que toute la salle manifeste son contentement ; il n'a qu'à ouvrir la bouche pour provoquer les applaudissements.

A cette belle humeur qui ne se dément jamais, à ces succès qui ne font que grandir avec le temps, il y a une raison : c'est la voix, une voix charmante, enchanteresse, puissante à la fois et caressante à l'oreille, très étendue surtout dans le registre élevé, lançant un la naturel ou un Si bémol de pleine poitrine, de façon à désespérer un premier ténor.

Cet instrument, l'artiste le manie avec habileté, savoir et savoir-faire.

Le jeu est à l'avenant du chant et se fond avec lui d'une heureuse façon. Le chanteur se tire toujour sûrement d'affaire, dans les rôles les plus scabreux ; il se plie de bonne grâce à toutes les nécessités de son emploi et sauve toutes les situations, même les plus désespérées. La direction de cette année lui doit une fameuse chandelle et, à coup sûr, le public qui l'estime, s'apprête à lui faire ce soir un chaleureux et cordial accueil.

Samedi soir, pour le bénéfice de M. Brunel, l'éminent chef d'orchestre, "La Damnation de Faust," un chef-d'œuvre inimitable et inimité qui, croyons-nous, sera fort goûté des amateurs. Une remarque que nous avons à faire : Il y a bien des personnes qui se font, d'aller au théâtre, en Carême, un scrupule que nous respectons, mais qui se croient parfaitement permis d'assister à un concert. Eh bien, avec la "Damnation de Faust", nous sortons complètement de l'Opéra ; pas la moindre action. Tous les musiciens, tous les artistes sont sur la scène en habit de ville, ils sont assis et ne se lèvent que quand ils ont un solo à exécuter. Y'est proprement, oserait-dirons-nous ? Un oratorio ? Une cantate ? Tous les deux à la fois plutôt ; une légende, celle de "Faust" mise en musique. "La Damnation de Faust" est une œuvre qui date de longtemps déjà ; elle a précédé le "Faust", de Gounod de douze à treize ans. "Une partie du poème est de Girard de Nerval ; une autre de M. Gandonnière ; tout le reste a été écrit par Berlioz, l'auteur de la musique. On sait que Berlioz n'était pas seulement un musicien, mais un écrivain distingué, un critique de premier ordre. Les articles qu'il a publiés dans le *Journal des Débats* sont restés célèbres. Nous tâcherons de donner une petite analyse exacte de ce poème qui n'existe pas encore de la partition, vendredi prochain. C'est un travail assez dur ; mais l'œuvre en vaut la peine.

Dimanche en matinée "Aïda" au bénéfice de M. Cambon, encore une première acquisition de la Direction qui a été si heureuse cette année dans ses engagements de chef-d'orchestre.

Nous ne pouvons oublier de dire que c'est M. Cambon qui a monté les deux pièces en vogue de la saison, "Manon" et les "Pêcheurs de Perles". Nous reviendrons du reste sur ce sujet.

Samedi soir, spectacle extraordinaire, "La Fille du Régiment" et "Mlle Nitouche" au bénéfice de M Constance, régisseur général, très intelligent, très actif et excellent comique.

GRAND OPERA HOUSE.

C'est un véritable plaisir pour la critique d'avoir à entretenir le public d'artistes de la valeur de M. Rich. Mansfield.

Il n'y a que du bien à en dire ; aussi la foule envahit elle chaque soir et chaque matinée la salle du Grand Opera House.

A ses avantages personnels, M. Mansfield joint celui de varier ses représentations pendant la semaine de son engagement ; de telle sorte que tous les goûts sont tour à tour satisfaits.

Ainsi, ce soir, il joue "A Parisian Romance." Demain vendredi et samedi en matinée "Le Beau Brummel ;" samedi soir, "Le Marchand de Venise."

Dimanche soir, première représentation de "The New South," pièce très attachante, très originale et qui offre un attrait exceptionnel pour notre population. C'est aussi le début de la troupe en tête de laquelle on compte des artistes comme M M. Clay Greene, Joseph Grimers et Mlle Phœbe Davies.

THEATRE ST-CHARLES.

"M. Potter, du Texas" est en pleine voie de succès ; malgré la pluie, le froid et un temps détestable, la foule se presse au St-Charles. En voilà jusqu'à samedi soir. "M. Potter" est décidément un heureux homme ; il porte bonheur partout où il passe, il enrichit les impresarii comme il s'est enrichi lui-même.

La pièce a un attrait particulier ; elle dépeint les mœurs passablement rudes des anciens habitants des prairies du Texas — mœurs peu connues aux autres Etats du Nord et du Sud. Aussi attire-t-elle de nombreux curieux et fait-elle florès.

Dimanche, débuts de M. Daniel Sully ; encore une notoriété de la scène américaine dont l'engagement paraît devoir être très fructueux.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

L'Académie de Musique traverse une semaine d'un bonheur exceptionnel, grâce au "Demi-Monde" "The Crust of Society", pièce très habilement interprétée par deux actrices d'un rare talent et qui alternent leurs rôles respectifs. C'est tantôt Mlle Clara Proctor Otis, tantôt Mlle Tilbury qui joue le rôle de Mme Chapel et de Mme Echo. Nous connaissons des amateurs qui sont allés deux fois voir la pièce, pour juger de la valeur relative des deux artistes dans chacun de ces rôles. Ce soir, Mme Echo, par Mlle Otis ; Mme Chapel, par Mlle Tilbury.

Dimanche, en matinée et le soir, représentations extraordinaires de ce que l'on appelle spiritualisme, par Mlle Annie Eva Fay. Miss Fay fait des choses étonnantes. Aussi, jouit elle d'une grande renommée dans les deux mondes. Ces deux séances attireront évidemment la foule. Les prix ne sont que 25 et 50 cents en matinée.

Travaux d'art religieux, Sculpture.

Nous avons eu le plaisir de visiter récemment l'atelier de M. Repetto, sculpteur, qui s'est fait dans ce genre une excellente réputation à la Nouvelle-Orléans. Il est en ce moment, en train d'achever un grand chemin de croix, en bas-relief. Quelques figures même se détachent tellement du fond qu'on pourrait les appeler des demi-reliefs. Les figures mesurent près de deux pieds de hauteur. Sur chaque tableau, d'une grande dimension, il y a une scène complète composée de six ou sept personnages.

C'est un travail considérable que la composition de ces quatorze stations ; il fait honneur à l'artiste. M. Repetto croe ses statues à la façon des sculptures qui sortent de la maison Raff, de Paris. Il mérite d'être encouragé. Nous voudrions lui voir arriver plusieurs commandes de cet habile et adroit travail. Nous apprenons que, tout récemment, Mgr l'Archevêque Janssens a visité l'atelier de M. Repetto. Il a, nous assure-t-on, été enchanté. Il peut pourvoir de M. Repetto quelques commandes de ce travail fait pour relever infailliblement les murs d'une église où il serait placé.

Nous avons aperçu également de fort jolies sculptures dans l'atelier de M. Repetto, notamment plusieurs busies fort bien réussis. Ceux de Mgr Perché par exemple, de M. de Beauplan, et une Carmen qui a beaucoup de valeur.

Une fête à bord de la corvette mexicaine Zaragoza.

On sait qu'il devait y avoir, hier, dans l'après-midi, à bord de la corvette mexicaine en station dans notre port, une grande réception suivie de bal. Mais le temps étant détestable, le Consul Zamora, Mme Zamora et les officiers de la Zaragoza se se sont vus obligés de retarder cette fête ; elle aura lieu vendredi, 16 courant, à la même heure. Nous nous ferons un plaisir de répondre à cette gracieuse invitation.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 15 Février 1894.—Indications pour la Louisiane : Temps généralement beau et frais ; vents du nord-est.—

Température du 14 février 1894.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 142 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades.
7 heures du matin	50	9
Midi	50	9
3 P. M.	50	9
6 P. M.	48	8

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

Mariages—Paul Pauquerne à Félicie Trépagnier ; William Short à Maria Ball ; Robert Gordon à Catherine Holtsward ; W. H. Hanson à Mme Veuve J. Vickery ; John Thomas Wallace à Mary Frances Rolle ; Charles Green à Lottie Wiley ; Dominique Dochat à Jeanne J. C. Aleix ; Giovanni Moncada à Anna Cicci ; John H. Zimmermann à Maria Hanson ; Emile Kessel à Mary Clark ; Joseph Peppa à Annie Johnson ; Patrick H. Golden à Mary L. Digby.

Naissances—Mmes Joseph Bourda, une fille ; Dietrich Hoffmann, une fille ; George Wendling, un garçon ; Andrew C. McManus, une fille ; Anthony Duncan, une fille.

Décès—Philip Henry Rice, 62 ans, Septième, coin Constance ; Mme Yve Sophionia Womath, 60 ans, Hôtel Dieu ; John Clayton, 35 ans, Hôpital sœurs Bonsecours ; Paul Bright, 13 ans, 155 rue Annette ; Jake Gardener, 28 ans, Infirmerie Touro ; John N. Ferant, 4 mois, 14 rue Urquhart ; L. Theodore Berg, 64 ans, 206 Mandeville ; Leonora Wrigley, 80 ans, Gretna, Lne ; Josie W. Brown, 18 jours, 46 1/2 Delachaise ; Patrick J. Casey, 33 ans, 495 Sud Franklin ; Augustus Miller, 3 jours, 80 Race ; Joseph Grimes, 50 ans, 193 Hotel Dieu ; Edward C. Rowe, 16 mois, 1,620 Tchoupitoulas ; Benjamin Ranner, 34 ans, 28 1/2 Deuxième.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

Mme J. H. Mercier au Mutual Building and Home Association, deux terrains bornés par les rues Troisième, Dublin, Burthe et Canal, $644 comptant.

Mutual Building and Home Association à Mme J. H. Mercier, même propriété, $800 à termes.

Kate Erichson et al. à E. Dreifus, une portion de terre bornée par les rues St-Andrew, Sud Bassin, Sud Rempart et Joséphine, $2,150—$716 comptants.

G. Koehl, Dupré et al. à J. Schneider, un terrain borné par les rues Villeré, Musique et Robertson, $500 comptant.

Succession de R. Monat à J. Garderes, un terrain borné par les rues Perdido, Liberté et Franklin, $1,600 comptant.

La même à J. Pintal, un terrain borné par les rues St Philippe, Claiborne, Robertson et Ursulines, $3,050.

F. Vargas à A. Jochim, deux terrains bornés par les rues Walsh Espagne, Solicelle et Prosper, $110 comptant.

Les héritiers de S. Brudesle à E. Durr, un terrain borné par les rues Priere, Johnson, Conti et St-Louis, $800 comptant.

Cour Civile.

Thomas F. Egan et al vs. Charles Raberts, pour $1,024 39.

Nettie Cuerens vs. Peter Smith, pour annulation de contrat.

Eugène Dupré vs. Mme Ann McConnell, pour obtenir une injonction.

A. Dunnser & Co vs. J. C. Montgomery, pour $195 65 et attachement.

J. P. Hecker vs. Geo. Gedes, pour obtenir la possession d'une propriété.

Charles Gitzinger vs. Wainwright & Macon, pour $750 71.

Vols.

Un étranger du nom de M. Brennan, est allé trouver la police pour lui annoncer la disparition d'un paquet de billets représentant une somme de $70. Lundi soir, il a rencontré deux individus bien mis, qui paraissaient connaître la ville, et en leur compagnie il a passé la soirée à voir les curiosités de la Nouvelle-Orléans.

Vers 4 heures du matin, ils sont entrés dans le café de J. E. Peon, 103 rue St-Charles. Là, plusieurs tournées ont été payées par l'étranger à qui il restait une somme de $70 qu'il ne croyait pas sans doute en sécurité dans sa poche, car il a demandé au garçon de café s'il voulait consentir à la lui garder jusqu'au lendemain. Le garçon a accepté et lui a donné un reçu que Brennan a mis dans sa poche.

Il a ensuite songé à aller se coucher. L'un de ses compagnons a décidé de coucher dans la même chambre, tandis que l'autre a choisi un autre appartement. Aussitôt que Brennan a été endormi, ce qui n'a pas été long, car il était sous l'influence de la boisson, son compagnon lui a volé le reçu et est allé réclamer l'argent.

Les agents ont appris du garçon de café que les deux compagnons de Brennan étaient deux rôdeurs qui vivent sur les champs de courses, et ils ont arrêté l'un d'eux qui a été condamné à $26 d'amende ou 30 jours. L'autre est bien connu et son arrestation n'est qu'une question de temps.

—Deux nègres ont pénétré chez M. H. Marks, rue Commune, entre Saloedo et Gayoso, vers 1 heure du matin. Ils se sont introduits par une porte de derrière qui avait été laissée ouverte, et sont montés dans une chambre où M. et Mme Marks étaient endormis. Mme Marks s'est réveillée et a poussé un cri, mais un des nègres lui a appliqué sur le front le canon d'un revolver, lui disant que si elle donnait l'alarme, ce serait au péril de ses jours.

N'écoutant rien sa frayeur, elle a repoussé le nègre et a gagné la porte en criant au secours. Les deux malfaiteurs comprenant que leur coup était manqué, se sont hâtés de disparaître à la faveur de l'obscurité.

Un étranger du nom de Myles Doyle, qui a été arrêté le jour du mardi gras pour ivresse, prétend qu'il avait à ce moment une somme de $107.35, et que lorsqu'il a voulu payer son amende, il s'est aperçu qu'il lui manquait une somme de $90. L'arrestation a été opérée par l'agent Drish du 4me precinct, à l'encoignure des rues Dauane et Marais. La police prétend d'autre part que lorsqu'il a été fouillé, on n'a trouvé sur lui qu'une somme de $17.50. L'étranger avoue avoir visité plusieurs maisons publiques.

Affaire Gabe Jones.

Gabe Jones, accusé du meurtre de Robert Jones, tué à une partie de balle à Carrollton, a comparu hier devant la Cour Criminelle.

Le Jury a été composé comme suit :

Sidney Gauthier, Jonas S. Loeb, Edward N. Brunig, Washington Handy, William Brady, A. Castel, Walter Burke, Eugène Joubert, W. W. Taylor, Sidney J. Bloxman, William Anglade et J. H. Lamothe.

Les témoins à charge ont été entendus jusqu'à 4 heures 45 de l'après midi, et la séance a été ajournée à 7 h. 30. Après l'audition des témoins à décharge, l'affaire a été soumise au jury, qui à 11 h. 45 n'avait pas encore rendu son verdict et était enfermé pour la nuit.

La prime sur le sucre.

La sous-trésorier des Etats-Unis, le major Hero, vient de faire le premier paiement de la prime sur le sucre. Le premier paiement s'est élevé à $2,200. Le nombre de chèques tirés sur le trésorier en paiement de cette prime, s'élève à 57 et représente une somme de $130.000. On pense que d'autres paiements vont être faits prochainement.

Bijoux Perdus.

Un lot de bijoux a été trouvé ces jours derniers coin Canal et Baronne, par un monsieur qui l'a remis entre les mains du chef de police auquel le propriétaire peut se réclamer en détaillant la composition.

Arrestation.

On a opéré hier matin l'arrestation de N. P. Rose, collecteur de la Loge des Chevaliers de l'Honneur ; il est accusé de détournement d'une somme de $256. Il a été mis sous caution de $2 000

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au

DR. PRICE'S CREAM BAKING POWDER

LA PLUS PARFAITE FABRIQUÉE.
Une poudre de crême de tartre faite du raisin pur, sans ammoniaque, alun et autre ingrédien la falsifiant.
40 ANS D'ÉPREUVE.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le Comité d'Ordre Public demande l'interdiction du Juge E. S. Whitaker.

Un meeting régulier du Conseil Municipal a eu lieu hier soir, à sept heures, sous la présidence du maire John Fitzpatrick.

Vingt-cinq membres étaient présents.

Le message du Maire est comme suit :

1. Rapport du trésorier de la ville pour la semaine finissant le 10 février 1894.

2. Communication de T. Wolfe, Jr., secrétaire du Bureau des liquidateurs de la dette de la ville, qui annonce qu'à son meeting du 9 février 1894, le Bureau a versé au crédit du fonds d'améliorations publiques une somme de $28,500.

3. Communication du Dr L. P. Salomon, secrétaire du Bureau de Santé, qui informe le Conseil que le terme d'office des Drs Félix Formento et G. Farrar Patton doit expirer le 15 mars prochain.

4. Pétition de propriétaires qui protestent contre la construction de trottoirs sur la rue Adams, de Quatrième à Green.

5. Rapport du commissaire des édifices publics, contenant un tableau détaillé du travail exécuté par les prisonniers du Police Jail, du 6 au 13 février 1894.

6. Communication du commissaire des édifices publics qui informe le Conseil qu'il a fait plusieurs changements dans son département.

7. Rapport du commissaire des édifices publics relatif à la condition de son département pendant le mois de janvier 1894.

8. Pétition des membres de la New Orleans Maritime Association, qui demandent que la Louisiana Construction and Improvement Company soit autorisée à construire une voie ferrée le long du fleuve, pour faciliter le transport des marchandises.

9. Pétition des propriétaires de la rue Lafayette entre St-Charles et Rempart, qui protestent contre le pavage de cette rue avec des briques vitrifiées.

10 Pétition dans le même but des Stevedores of the City of New Orleans.

Respectueusement.

Signé : JOHN FITZPATRICK,
Maire.

Lecture est donnée des rapports des différents comités.

Le secrétaire lit le rapport du comité d'Ordre Public qui présente quarante huit accusations contre le recorder E. S. Whitaker, et demande son interdiction.

Après la lecture de ce rapport qui a pris près d'une heure, M. Longue se lève et demande que le secrétaire du Conseil soit chargé d'envoyer une copie de l'acte d'accusation au juge Whitaker, et que celui-ci soit requis de comparaître devant le Conseil, le 27 courant, pour présenter sa défense.

Deux ordonnances relatives aux finances sont adoptées.

Le contrôleur est requis de demander des offres pour la construction de trottoirs en briques sur les deux côtés de la rue Perdido, de Galvez à Broad.

Les personnes suivantes sont autorisées à ouvrir des buvettes et groceries :

Agapito Crespie, coin Market et Chestnut, cinquième district ; Joseph Geraci, coin Monroe et Socrates, cinquième district ; et George Weilzler, coin promenade Carondelet et Johnson.

Le contrôleur est requis de demander des offres pour le pavage de l'avenue Washington, de la rue St-Claude au cimetière St-Roche.

Le secrétaire du Conseil est requis d'annoncer que l'on a l'intention de faire paver avec de l'asphalte, la rue Jackson, de Prytanée à St-Charles.

La Southern Chemical Fertilizing Company est autorisée à faire construire certaines voies ferrées.

J. F. Del Coral est autorisé à entraîner deux chevaux chez lui, No 230 rue Nord Rempart.

La même autorisation est accordée à G. V. Del Coral qui demeure au No 197 de la rue Nord Rempart.

E. W. Hunter est autorisé à entretenir deux chevaux chez lui, encoignure Sud Rempart et Milan.

Le Maire est autorisé à signer plusieurs contrats.

Conseil de Police.

Le meeting réguler des membres du Conseil de Police a eu lieu hier soir, à 7 heures, sous la présidence du capitaine W. H. Beenham. MM. Peter F. Pesoud, James Demouelle, John M. Parker, Arthur Dunn, le secrétaire Charles Donnaud, le chef Dexter S. Gaster, et le Dr. Henry Bayon étaient présents.

Après la lecture du procès-verbal du dernier meeting, on procède à l'audition des cas qui sont au nombre de trois.

Le premier est celui du commissionnaire John Levi, du neuvième precinct, accusé de négligence et de désobéissance, pour avoir refusé de soigner les chevaux remis à ses dans l'écurie du poste. Il est destitué.

On destitue le commissionnaire Edward Whaling, du deuxième precinct, qui était accusé d'inconduite pour avoir insulté Mme Mary Flynn, qui avait été arrêtée le soir du 6 courant.

Les agents Francis P. Corcoran et J. Thérence, du quatrième precinct, comparaissent sous une accusation de négligence pour ne pas avoir arrêté un individu qui avait blessé d'un coup de couteau un nommé Timothy Norton.

Le secrétaire donne lecture d'une communication de l'avocat de ville, relative à l'arrestation de personnes ayant violé la loi du dimanche.

Le Conseil vote des remercîments au juge A. M. Auconin et à ses officiers du Jour, pour l'aide qu'ils ont prêtée à la police sur la rue du Canal, le jour du Mardi-Gras.

Le caporal Thomas Duffy est autorisé à recevoir une somme de $60, récompense offerte pour l'arrestation de deux déserteurs.

Un congé de trente jours est accordé à l'agent Paul Ducastaing, du quatrième precinct.

Il est décidé qu'une revue de la police aura lieu au Square Congo, le lundi 26 février, à 4 heures de l'après midi.

Cheval emporté.

Un cheval attelé à un wagon conduit par un nègre du nom de King s'est emporté hier matin, à l'encoignure des rues St-Charles et Henry Clay. Le conducteur est tombé de son siège et a été traîné l'espace de deux îlets, avant que le cheval ait pu être arrêté.

Pavage.

Plusieurs offres ont été décachetées hier à l'Hôtel-de-ville pour le pavage en briques vitrifiées des rues qui avoisinent le Palais de justice. Cinq offres ont été faites, mais comme elles comprennent aussi divers travaux qui doivent être exécutés en même temps que le pavage, il faut qu'elles soient mises à l'étude avant que l'on puisse juger quelle est la plus avantageuse pour la ville.

MENUS FAITS.

J. Kranse, propriétaire d'une épicerie située coin Quatrième et Chippewa, a été arrêté pour avoir refusé à un inspecteur des poids et mesures l'autorisation de vérifier ses balances.

BULLETIN Télégraphique.

La Dernière Explosion.

Un conseil de cabinet a été tenu, au cours duquel on s'est occupé de la récente explosion, et des manifestations qui ont eu lieu sur la tombe de Vaillant. Le cabinet a décidé de défendre ces manifestations et d'empêcher que des embûches scélérates soient apportées au cimetière.

Tous les journaux demandent que le gouvernement prenne les mesures les plus rigoureuses.

Le directeur du laboratoire municipal a dit que la bombe avait été faite avec une conserve provenant d'une manufacture anglaise. On suppose que la bombe elle-même a été fabriquée en Angleterre. Elle contenait deux cents grains de chlorate de potasse et d'acide picrique et était fabriquée comme celle dont s'est servi Vaillant.

Breton a donné plusieurs noms, et lorsque le juge d'instruction lui a demandé pourquoi il avait jeté cette bombe, il a répondu : "Mon but était simplement de donner un avertissement à la bourgeoisie qui refusait de entendre la voix des pauvres. Vous m'avez arrêté, mais d'autres surgiront qui suivront mon exemple et réussiront mieux que moi."

Après un interrogatoire de deux heures, le prisonnier a été envoyé à la prison de Mazas.

14 février—La police dit que l'on a la presque certitude que le nom de l'anarchiste qui a jeté une bombe dans un café, est Emile Henry, et qu'il est né à Barcelone, de parents français, le 26 septembre 1872. La police avait connaissance de sa présence à Paris depuis le 18 janvier.

Il avait habité Londres avant de se rendre à Paris.

Le Petit Journal dit que l'on a trouvé à Alger des copies d'un manifeste anarchiste daté de Londres et portant ce titre : "Carnot, l'assassin !" Ce manifeste contient des menaces de mort à l'adresse du président de la république, et est signé par un groupe d'anarchistes.

Le préfet de police a placé douze hommes près de la tombe de Vaillant, afin d'empêcher de nouvelles manifestations.

Les organes radicaux expriment la crainte que la Chambre ne soit forcée d'adopter des lois incompatibles avec la liberté du peuple, pour venir à bout des anarchistes.

La démission de De Lesseps.

14 février—Une réunion des directeurs du Canal de Suez vient d'avoir lieu, au cours de laquelle les membres de la famille de Lesseps ont demandé que fut acceptée la démission du comte Ferdinand de Lesseps. Les membres se sont conformés à ce désir de la famille et ont décidé que désormais le comte conserverait le titre de président honoraire, et qu'à la prochaine réunion, les actionnaires s'occuperaient de subvenir aux besoins de la famille.

En Allemagne.

La tempête qui a traversé le Brandebourg, a renversé une cheminée dont les débris sont tombés dans l'intérieur de la maison et ont tué 10 personnes.

Deux autres personnes ont été tuées par la chute d'une cheminée d'usine.

La tempête a été très violente dans toute l'Allemagne.

Au Honduras.

Il vient d'y avoir un engagement sous les murs de Tegucigalpa, entre les troupes de Vasquez et celles du général Ortiz. Le nombre des blessés a été très grand des deux côtés. Il y a eu un combat corps à corps entre les régiments d'infanterie. Le général Ortiz prétend avoir remporté la victoire, mais la ville de Tegucigalpa est toujours au pouvoir de Vasquez.

Au Mexique.

La ville de Jerez est révoltée après par l'apparition d'une jeune fille d'une grande beauté qui, par de simples attouchements, a guéri des personnes atteintes de graves maladies. Elle paraît douée de pouvoirs surnaturels et les indiens, parmi lesquels elle a commencé à exercer il y a quelques semaines, lui ont voué un véritable culte.

Le sucre.

Les délégués envoyés à Washington par les planteurs ont décidé de ne rien changer aux mesures prises par les représentants de la Louisiane.

Ils se contentent du droit de 1 1/2 sous qui a été demandé, et sur l'adoption duquel les sénateurs ont décidé d'insister, annonçant leur intention de voter contre le bill du tarif si le droit en question n'y est pas inclus.

Coup d'Etat ?

14 février—Une dépêche de Turgade annonce que le roi a lancé un décret par lequel il ordonne aux réserves de se réunir le 21 février pour prendre part à des exercices militaires qui dureront trois semaines. Les radicaux pensent qu'un coup d'Etat se prépare pour le 6 mars, anniversaire de l'avènement du roi.

On pense que tout cela se terminera par la guerre civile. La Roumanie et la Bulgarie parlent d'envoyer chacune un bataillon de chasseurs à la frontière, afin de confiner la guerre dans les limites de la Serbie, et de supprimer ainsi tout prétexte à l'intervention des puissances étrangères.

Sauvé par le permanganate.

14 février.—Ou écrit de Paragould, Ark., qu'un nommé Roland, un fermier qui avait pris trois grains de morphine avec l'intention de mettre fin à ses jours, a été sauvé par un médecin qui a saisi cette occasion de mettre à l'essai sur lui le nouvel antidote, une injection de permanganate de potasse. Le malade a été ranimé en quelques secondes et il a écrit une lettre à sa femme pour lui annoncer que c'étaient des embarras financiers qui l'abaient poussé au suicide.

Petite vérole.

14 février—Sœur Alvina, qui a contracté la petite vérole en soignant des malades dans un des hôpitaux de Chicago, est morte des suites de cette maladie.

Collision.

14 février—Le steamer "City of Paducah," a donné contre une des piles du pont de la rivière Tennessee à St-Louis.

Le choc a produit un déplacement des rails qui sillonnent le pont et les trains n'ont pas pu le traverser après la collision. Le steamboat a été fort endommagé et le capitaine a été obligé de l'amarrer à la rive pour l'empêcher de sombrer.

Commencement d'incendie.

Un commencement d'incendie s'est déclaré dans les magasins de MM. Vilmorin et Andrieux, grainiers, rue de Reuilly. Le feu a été causé par un ouvrier qui a renversé une lampe. Les pompiers ont pu se rendre maîtres des flammes avant qu'elles aient atteint de grands réservoirs d'essence de pétrole qui se trouvaient dans le bâtiment. Les pompiers, munis de lampes de sûreté, ont ensuite parcouru le bâtiment pour s'assurer que tout danger avait disparu ; quelques ouvriers portant des bougies les accompagnaient.

Chicago dans l'Obscurité.

14 février—Après le vent qui a soufflé à raison de 60 à 70 milles à l'heure, sur la ville de Chicago, le calme le plus parfait a régné aujourd'hui, et le résultat a été que la fumée des usines a envahi les rues et obscurci le ciel à tel point que l'on a été obligé d'allumer le gaz dans les bureaux et les magasins.

Mineurs ensevelis.

14 février—Tous les efforts tentés pour sauver les dix-sept mineurs ensevelis dans une des mines de la Pennsylvanie, sont restés sans résultat. On a calculé qu'il faudrait au moins dix jours pour arriver jusqu'à l'endroit où ces malheureux se trouvent emprisonnés.

Le surintendant dit qu'il a abandonné tout espoir de jamais revoir les infortunés mineurs vivants. Une souscription va être ouverte au profit des veuves et des orphelins.

Un dompteur déchiré par des lions.

14 février—On annonce de San Francisco que le dompteur du colonel Boone, propriétaire de la ménagerie de l'exposition, a été attaqué par trois lions et si horriblement lacéré que ses jours sont en danger.

La représentation avait commencé depuis environ une demi-heure, lorsque la lumière électrique s'est éteinte, et le dompteur, seul dans sa cage en présence de trois lions, a fait entendre un cri d'agonie, suivi par les rugissements des lions, le bruit des machoires et les gémissements du malheureux dompteur. Les spectateurs ont été pris de peur et ont cherché à gagner les portes. Les femmes ont crié à se sont évanouies, mais on a fini par leur persuader que le plus sage était de rester sur place en attendant que l'on put rallumer les lampes.

Le colonel Boone est arrivé avec des lanternes à la lueur desquelles on a aperçu les lions déchirant à belles dents le chef du dompteur. Par ses cris accompagnés des coups de barre de fer, il a fini par faire lâcher leur proie aux bêtes fauves et par retirer leur victime de la cage.

Le blessé a été transporté à l'hôpital où l'on a compté 43 blessures sur son corps.

Le Col. Boone dit qu'il avait toujours eu soin de placer des lanternes en face de toutes les cages, dans le cas où la lumière électrique viendrait à faire défaut, car il est un fait reconnu, que les bêtes sauvages, si bien dompteées soient-elles, attaquent toujours l'homme dans l'obscurité. Les lanternes n'ont pas été allumées par oubli et il a fallu quelque temps aux employés pour les trouver dans l'obscurité.

En outre, la porte de la cage s'est trouvée engagée dans son cadre et il a fallu quelques secondes pour l'ouvrir lorsque l'on a voulu pénétrer à l'intérieur. Après cette scène, les spectateurs ont quitté la ménagerie, dont les portes ont été immédiatement fermées. Les médecins disent qu'il est possible que le dompteur ne meure pas de ses blessures, à moins qu'il ne se déclare un empoisonnement du sang.

Le feu à Chicago.

14 février.—Le feu a pris ce matin à 11 heures, dans la colonnade entre la section de l'agriculture et le bâtiment des machines, à l'exposition. Une seconde alarme a été donnée, et lorsque les pompes supplémentaires sont arrivées sur les lieux, les deux édifices voisins de la colonnade étaient sérieusement menacés.

La neige qui avait accumulée en petites collines sur les terrains de l'Exposition a beaucoup retardé le travail des pompiers, et lorsque le premier jet a été dirigé sur l'incendie, celui-ci avait déjà pris des grandes proportions. Toute la colonnade et un groupe d'animaux sculpté, ont été détruits.

On pense que le feu a été mis par une main criminelle.

Vingt pompiers se trouvaient sous la colonnade lorsqu'elle a été sur le point de tomber et le marshal les a avertis juste à temps.

Ils venaient à peine de se ranger, lorsque la colonnade s'est ébranlée et écroulée entraînant dans sa chute le magnifique quadrige qui en faisait l'ornementation supérieure. Le feu a été éteint à 2 heures de l'après-midi après avoir détruit 60 pieds de la colonnade et endommagé la salle des réunions.

Explosion.

Une dépêche de Gibraltar dit que la chaudière d'une fabrique de bonchons a fait explosion et que 2 ouvriers ont été tués et 13 blessés.

Bolreau reçoit, à Venise, la nouvelle de la mort d'un ami.

Il lui télégraphie aussitôt :

"Compliments de condoléance."

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POETES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur écrira son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille aura lieu dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les élémentes d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 792.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage double en bois, d'un bon revenu.

Et grand terrain Nos 388 et 390 rue Fulton, entre St-André et Joséphine.

Succession de Thomas Heer (ou Hare) et Mary Mulligan, son épouse, décédés.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 40,918.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 28 février 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 25 janvier 1894, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de ladite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le confortable cottage double en bois, Nos 388 et 390 rue Fulton, retiré du trottoir et avant 4 chambres, hangar, allée, cuve de chaque côté, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Fulton, Chippewa, Joséphine et St-André. Le lot de terre mesure, au pied anglais, 37 pieds 10 pouces 1 ligne de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces 6 lignes entre lignes parallèles, conformément à un plan annexé à un inventaire de la succession de Joséphine Mayer, pris par Alphonse Barnett, ancien notaire de cette ville, le 14 juillet 1864. Voisinage parallèle ; près des cars. Maintenant rapportant $240 par an.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix de son adjudication ; 10 pour cent comptant seront requis du prix de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente, pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 janv—27—fév 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Magdalena Staub, (née Bauer.)

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 39,929.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 21 février, 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 19 janvier 1894, de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville d